

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D’AVIGNON
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le lundi, 19 janvier 2026 à l’hôtel de ville du même endroit, à 19 h.

Cette séance du conseil est sous la présidence du maire, Richard St-Laurent.

Sont présents les conseillers(ères) :

Charles-Edmond Landry	conseiller poste #1
Jean-Pierre Lelièvre	conseiller poste #2
Samuel Boudreau	conseiller poste #3
Louise Landry	conseillère poste #4
Denis Richard	conseiller poste #5
Sandra McBrearty	conseillère poste #6

Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, est présent.

001-01-2026

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Richard St-Laurent, déclare la séance ouverte à 19 h et souhaite la bienvenue à tous.

002-01-2026

2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Le conseiller, Charles-Edmond Landry, fait la lecture de l’ordre du jour de la séance ordinaire du 19 janvier 2026 qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
3. CONSTATATION DU QUORUM
4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 DÉCEMBRE 2025
6. CORRESPONDANCE
7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D’UN ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES)
8. DEMANDE DE DONS
9. ADMINISTRATION - ADHÉSIONS CORPORATIVES ANNUELLES
- (ADMQ, CRHA, FQM, RÉSEAU ENVIRONNEMENT, AQLM, AQAIRS, TENNIS QUÉBEC, RGLM, URLS GÎM, CDÉN, COMBEQ, ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC, CHAMBRE DE COMMERCE BAIE-DES-CHALEURS, TRANSPORT ADAPTÉ, CROIX-ROUGE, ATR GASPÉSIE, CREGIM, CAMPING QUÉBEC, CITQ)
10. ADMINISTRATION - ADMINISTRATION – REMBOURSEMENT DU FONDS DE ROULEMENT POUR 2026 (31 745\$)
11. ADMINISTRATION – APPUI À LA DÉMARCHE DE LA CORPORATION DU PATRIMOINE DE NOUVELLE – COMITÉ MATRIMOINE (LOCAL DE TISSAGE À L’ESCALE – SERVICE SECOURS BAIE-DES-CHALEURS
12. ADMINISTRATION – PARTICIPATION AU DÉFICIT D’EXPLOITATION 2025 – OFFICE D’HABITATION BAIE DES CHALEURS
13. ADMINISTRATION – NOMINATION REPRÉSENTANT – OFFICE D’HABITATION BAIE DES CHALEURS
14. ADMINISTRATION – DEMANDE DE SUIVI PRIORITAIRE AUPRÈS DU MAMH – TRANSFERT DU PORT DE MIGUASHA,

ANNEXION TERRITORIALE ET AUTORISATION EN VERTU
DU DÉCRET M-30

15. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PAIEMENT – PLAN
DE COMMUNICATION – AUDACE MARKETING INC.

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

À la suite de cette lecture, il est proposé par le conseiller Samuel Boudreau et résolu à l’unanimité des conseillers(ères) :

Que l’ordre du jour soit adopté.

003-01-2026

3. CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, Richard St-Laurent, constate qu’il y a quorum. La séance peut être tenue.

004-01-2026

4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil font état des rencontres et des actions effectuées au cours du dernier mois.

005-01-2026

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 DÉCEMBRE 2025

Les conseillers(ères) ayant reçu et lu le procès-verbal du 8 décembre 2025 ;

Il est proposé par le conseiller Charles Edmond Landry et résolu à l’unanimité des conseillers(ères):

Que le procès-verbal soit adopté, tel que présenté.

006-01-2026

6. CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, fait un résumé de la correspondance reçue au cours du mois.

007-01-2026

7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D’UN ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES)

Il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l’unanimité des conseillers(ères):

Que le conseil municipal accepte la liste des comptes payés et des comptes à payer, décembre 2025, au montant total de 239 449,19 \$ (comptes payés au cours du mois, 126 054,09 \$ (salaires inclus), et des comptes à payer de 113 395,37 \$). Un état des revenus et dépenses est déposé au conseil municipal.

008-01-2026

8. DEMANDE DE DONS

CONSIDÉRANT les demandes de dons suivantes :

- Demande de soutien financier – La Fondation des sourds du Québec.
- Demande de soutien financier – Journée pré-novice 2026 de Nouvelle.

CONSIDÉRANT le poste budgétaire pour les dons en 2026;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Samuel Boudreau et résolu à l’unanimité des conseillers(ères) :

QUE le conseil autorise les dons suivants :

- Demande de soutien financier – La Fondation des sourds du Québec, montant de 50,00 \$.
- Demande de soutien financier – Journée pré-novice 2026 de Nouvelle, montant de 350,00 \$.

009-01-2026

9. ADMINISTRATION - ADHÉSIONS CORPORATIVES ANNUELLES - (ADMQ, CRHA, FQM, RÉSEAU ENVIRONNEMENT, AQLM, AQAIRS, TENNIS QUÉBEC, RGLM, URLS GÎM, CDÉN, COMBEQ, ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC, CHAMBRE DE COMMERCE BAIE-DES-CHALEURS, TRANSPORT ADAPTÉ, CROIX-ROUGE, ATR GASPÉSIE, CREGIM, CAMPING QUÉBEC, CITQ)

Il est proposé par le conseiller Charles-Edmond Landry et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la Municipalité de Nouvelle et de ses employés aux associations suivantes :

Adhésions corporatives annuelles - (ADMQ, FQM, Réseau Environnement, AQLM, AQAIRS, Tennis Québec, RGLM, URLS GÎM, CDÉN, COMBEQ, Association des Camps du Québec, Chambre de Commerce Baie-des-Chaleurs, Transport adapté, Croix-Rouge, ATR Gaspésie, CREGIM, Camping Québec, CITQ et CRHA)

QUE le conseil municipal autorise les personnes visées à participer aux congrès et activités de leurs associations respectives.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier à participer au congrès ADMQ 2026 ainsi qu'au colloque de zone ADMQ 2026 que les frais de déplacement et d'hébergement soient remboursés selon le règlement en vigueur.

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une cotisation pour l'année 2026 à l'organisme suivant :

La Corporation de Développement économique de Nouvelle Inc. (CDÉN), un montant de 9 000,00 \$.

010-01-2026

10. ADMINISTRATION - ADMINISTRATION – REMBOURSEMENT DU FONDS DE ROULEMENT POUR 2026 (31 745,00 \$)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le conseil autorise le remboursement d'un montant de 31 745,00 \$ au fonds de roulement pour l'année 2026.

011-01-2026

11. ADMINISTRATION – APPUI À LA DÉMARCHE DE LA CORPORATION DU PATRIMOINE DE NOUVELLE – COMITÉ MATRIMOINE (LOCAL DE TISSAGE À L'ESCALE – SERVICE SECOURS BAIE-DES-CHALEURS)

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Patrimoine de Nouvelle, par l'entremise de son comité matrimoine (local de tissage appartenant anciennement au cercle des fermières), offre des activités régulières de tissage contribuant activement à la vitalité communautaire, culturelle et patrimoniale de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce lieu constitue un lieu de rencontre inclusif, favorisant la transmission des savoir-faire traditionnels, le partage intergénérationnel et le maintien du patrimoine vivant;

CONSIDÉRANT QUE le local de tissage représente un espace particulièrement important pour les personnes âgées, et plus particulièrement les femmes, en leur permettant de briser l'isolement, de maintenir un sentiment de bien-être, de demeurer actives et engagées socialement;

CONSIDÉRANT QUE le rangement actuellement disponible dans le local de tissage est limité et peu fonctionnel, ce qui rend la tâche des bénévoles et des tisserandes plus difficiles et soulève des enjeux en matière de sécurité, notamment lors de la manipulation ainsi que l'entreposage du matériel et des équipements;

CONSIDÉRANT QUE le réaménagement de l'espace permettrait de rendre le local plus sécuritaire, plus convivial et mieux adapté, tout en améliorant l'expérience des tisserandes et des bénévoles fréquentant le lieu;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Patrimoine de Nouvelle démontre un engagement soutenu envers la communauté, notamment par la contribution au projet de balançoire au parc de la Fabrique, par l'obtention d'un financement de 24 999,00 \$ dans le cadre du programme Nouveaux Horizons, ainsi que par un investissement de 3 500,00 \$ de ses propres fonds pour la réfection du plancher au local de tissage situé à L'Escale, un bâtiment appartenant à la Municipalité de Nouvelle;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation s'implique également dans la programmation de la Maison de la culture et dans divers événements communautaires, dont le Marché de Noël, contribuant ainsi au dynamisme culturel et social de Nouvelle;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Louise Landry et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le conseil municipal appuie officiellement la démarche de la Corporation du Patrimoine de Nouvelle – Section patrimoine, auprès de Services-Secours, demandant une subvention visant l'amélioration du local de tissage par le réaménagement de ses espaces afin de rendre le lieu plus sécuritaire.

QUE le conseil municipal considère que ce projet aura des retombées positives sur la sécurité des usagers, la qualité des activités offertes, le bien-être des participantes, ainsi que sur le développement communautaire et l'attractivité de la Municipalité.

QUE la Municipalité encourage toute initiative visant à soutenir le bénévolat, la transmission des connaissances et l'amélioration des espaces communautaires au bénéfice de Nouvelle.

QUE la Municipalité pourrait contribuer elle aussi au projet advenant sa réalisation.

012-01-2026

12. ADMINISTRATION – PARTICIPATION AU DÉFICIT D'EXPLOITATION 2025 – OFFICE D'HABITATION BAIE-DES-CHALEURS

Il est proposé par le conseiller Denis Richard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le budget de l'Office d'Habitation de Baie-des-Chaleurs pour l'année financière 2025, prévoyant un déficit global reconnu de 1 410 420,00 \$, soit accepté avec réserve de révision budgétaire en cours d'année. La partie de déficit à payer par la Municipalité de Nouvelle représente un montant de 6 770,70 \$ pour l'année 2025.

QUE le budget de l'Office d'Habitation de Baie-des-Chaleurs pour l'année financière 2025, selon la convention d'exploitation, la participation financière municipale est établie à 10%, le Programme de supplément au loyer 2025

serait de 24 918,00 \$, la contribution est de 2 492,00 \$ pour la Municipalité de Nouvelle.

013-01-2026

13. ADMINISTRATION – NOMINATION REPRÉSENTANT – OFFICE D'HABITATION BAIE-DES-CHALEURS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle est membre de l'Office d'habitation Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner un représentant afin de siéger au conseil d'administration de cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Municipalité à cet organisme contribue au développement et à la gestion du logement social sur le territoire;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Charles-Edmond Landry et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le conseil municipal nomme le conseiller Jean-Pierre Lelièvre à titre de représentant de la Municipalité de Nouvelle auprès de l'Office d'habitation Baie-des-Chaleurs.

QUE cette nomination soit effective immédiatement et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou révoquée par résolution du conseil municipal.

014-01-2026

14. ADMINISTRATION – DEMANDE DE SUIVI PRIORITAIRE AUPRÈS DU MAMH – TRANSFERT DU PORT DE MIGUASHA, ANNEXION TERRITORIALE ET AUTORISATION EN VERTU DU DÉCRET M-30

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle, avec l'autorisation du Gouvernement du Québec, décret 258-2013 du 27 mars 2013, est engagée avec Transport Canada dans un processus complexe de négociation visant l'acquisition des installations portuaires du port de Miguasha en vue de réaliser un projet de développement avec ces installations abandonnées depuis plusieurs années, lesquelles constituent une infrastructure stratégique pour le développement de la région;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces installations portuaires sont situées dans le secteur de la Rivière-Nouvelle, territoire non organisé de la MRC d'Avignon, et que pour réaliser son projet, la Municipalité a le 13 mai 2024 adopté le règlement 436 décrétant l'annexion du secteur de la Rivière-Nouvelle, lequel a été approuvé par la MRC d'Avignon et soumis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE ce territoire est indispensable à Nouvelle pour réaliser son projet et d'en permettre une gestion conforme, sécuritaire et responsable ;

CONSIDÉRANT les installations portuaires de Miguasha représente un levier économique, touristique et logistique majeur, tant pour la municipalité que pour l'ensemble de la région de la Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'annexion 436 doit d'abord être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour obtenir les décrets d'autorisation (M-30) d'acquisition, ainsi qu'une contribution financière actuellement estimée à 12 millions;

CONSIDÉRANT QUE les délais dans l'analyse et le traitement de ce dossier, tant pour les autorisations d'annexion territoriale que pour les décrets M-30, ont des conséquences concrètes et préoccupantes sur l'obtention en 2026 de la contribution financière de 12 millions en négociation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a transmis au MAMH tous les documents exigés pour l'annexion, collaboré activement avec les ministères concernés et qu'il est devenu urgent d'obtenir les approbations requises pour finaliser les projets d'ententes relatives au transfert des installations et des contributions financières du gouvernement fédéral ;

CONSIDÉRANT QUE les délais placent la Municipalité dans une position de vulnérabilité administrative et financière pour procéder à la réfection des installations portuaires existantes qui sont adonnées depuis plus d'une dizaine d'années ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité estime que ce dossier doit faire l'objet d'un traitement prioritaire, compte tenu de son importance stratégique et des engagements déjà pris par les différentes parties ;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Samuel Boudreau et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE la Municipalité de Nouvelle demande formellement au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'accorder un suivi prioritaire et accéléré au dossier de transfert du port de Miguasha et de l'approbation de son règlement d'annexion numéro 436.

QUE la Municipalité réitère l'urgence d'obtenir les autorisations (décrets M-30) requises pour lui permettre de conclure des ententes pour acquérir les installations portuaires et la contribution financière afférente prévue pour 2026.

QUE la copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés provinciaux concernés et à la direction régionale du MAM afin de les sensibiliser à l'importance et à l'urgence de ce dossier.

015-01-2026

15. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PAIEMENT – PLAN DE COMMUNICATION – AUDACE MARKETING INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle a mandaté Audace Marketing inc. pour la réalisation d'un plan de communication municipal;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° F21414, datée du 13 janvier 2026, concerne la 2e facture (50 %) relative au projet de plan de communication;

CONSIDÉRANT QUE les services prévus à cette étape du mandat ont été réalisés conformément à l'entente intervenue;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la facture s'élève à 12 275,00 \$ avant les taxes applicables,

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Louise Landry et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture n° F21414 d'Audace Marketing inc., au montant de 12 275,00 \$ avant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet pour les services professionnels en communication;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, soit autorisé à effectuer le paiement.

016-01-2026

16. VARIA

Aucun point n'est ajouté au varia lors de cette séance.

- 017-01-2026

17. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Le maire et les conseillers répondent aux questions posées.
- 018-01-2026

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire Richard St-Laurent déclare la séance close.
- 019-01-2026

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Samuel Boudreau propose la levée de la séance. Il est 19 h 55.



Richard St-Laurent
Maire



Benoît Cabot
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Richard St-Laurent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.